

COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

22-17-CA

MATTHEW TUCKER

APPELLANT

- and -

HER MAJESTY THE QUEEN

RESPONDENT

Tucker v. R., 2018 NBCA 7

CORAM:

The Honourable Justice Richard
The Honourable Justice Quigg
The Honourable Justice French

Appeal from a decision of the Court of Queen's
Bench:
January 25, 2017

History of Case:

Decision under appeal:
2017 NBQB 17

Preliminary or incidental proceedings:
N/A

Appeal heard:
November 30, 2017

Judgment rendered:
January 25, 2018

Reasons for judgment:
The Honourable Justice Quigg

Concurred in by:
The Honourable Justice Richard
The Honourable Justice French

Counsel at hearing:

Matthew Tucker on his own behalf

MATTHEW TUCKER

APPELANT

- et -

SA MAJESTÉ LA REINE

INTIMÉE

Tucker c. R., 2018 NBCA 7

CORAM :

l'honorable juge Richard
l'honorable juge Quigg
l'honorable juge French

Appel d'une décision de la Cour du Banc de la
Reine:
le 25 janvier 2017

Historique de la cause :

Décision frappée d'appel :
2017 NBBR 17

Procédures préliminaires ou accessoires :
s.o.

Appel entendu :
le 30 novembre 2017

Jugement rendu :
le 25 janvier 2018

Motifs de jugement :
l'honorable juge Quigg

Souscrivent aux motifs :
l'honorable juge Richard
l'honorable juge French

Avocats à l'audience :

Matthew Tucker, en son propre nom

For the respondent:
Kathryn Gregory, Q.C.

THE COURT

The appeal is dismissed.

Pour l'intimée :
Kathryn Gregory, Q.C.

LA COUR

Déboute l'appelant.

The judgment of the Court was delivered by

QUIGG, J.A.

I. Introduction

[1] On November 15, 2016, a jury found Matthew Linus Tucker guilty of the second degree murder of his mother, Dorothy Tucker (s. 235(1) of the *Criminal Code*, R.S.C., 1985, c. C-46). The trial judge sentenced Mr. Tucker to life imprisonment without eligibility for parole for 14 years. Mr. Tucker appeals his conviction on two grounds, alleging: (1) he was represented by ineffective counsel at trial; and (2) the trial judge erred in his instructions to the jury with respect to Mr. Tucker's mental state. For the reasons that follow, I would dismiss the appeal.

II. Facts

[2] On November 9, 2014, at approximately 11:30 a.m., Constables Caron and Pugh were flagged down by Mr. Tucker in Oromocto, and, as a result of his request for assistance, they escorted him to the Oromocto hospital where he met with an emergency room doctor. The doctor determined that Mr. Tucker was not a candidate for a Form 1 admission. However, she did formulate a plan for Mr. Tucker to attend the Dr. Everett Chalmers Regional Hospital that same day for a follow up examination with a psychiatrist. Mr. Tucker never attended this appointment.

[3] That afternoon, Mr. Tucker was expected to attend a birthday party in his honour. Dorothy Tucker attended the party with two of Mr. Tucker's children. They left at approximately 5:30 p.m. Mr. Tucker arrived at the birthday party after they had left. Dorothy Tucker spent the rest of the evening with her partner, Mike Yorke, making wreaths on her deck at 31 McGeachy Lane. At approximately 7:00 p.m., a Chrysler Sebring, usually driven by Mr. Tucker, pulled into the driveway, stopped, then backed up and left. At trial Mr. Yorke identified the driver as being Mr. Tucker.

[4] Mr. Yorke left Dorothy Tucker's house between 8:30 p.m. and 8:40 p.m. The couple said their goodnights over the phone at 9:58 p.m. and Mr. Yorke later received a Facebook notification from Dorothy Tucker's account at approximately 11:00 p.m. This would be the last form of contact Mr. Yorke would have with Dorothy Tucker.

[5] The sequence of events between 12:30 a.m. and 7:50 a.m. of November 10, 2014, is difficult to establish, although it is apparent Mr. Tucker was at 31 McGeachy Lane during those hours.

[6] On November 10, 2014, at 7:45 a.m., Mr. Yorke was advised Dorothy Tucker had not shown up for work. He then called Dorothy Tucker's house, where Mr. Tucker informed him that his mother was not there. That day, Mr. Yorke called Dorothy Tucker's cellphone and residence approximately 20 times. On five occasions he spoke with Mr. Tucker trying to locate his partner.

[7] That same day, Mr. Tucker spoke with Tamara Dunphy, the mother of two of his children. Mr. Tucker advised Ms. Dunphy he would pick the children up from school since his mother would not be able to do so. They agreed that Ms. Dunphy would later pick them up for their hockey game.

[8] Later that night, at approximately 10:00 p.m. or 10:30 p.m., Ms. Dunphy and Mr. Tucker spoke on the phone. During the conversation, Mr. Tucker told her something bad had happened to his mother. He said someone had come into the home and forced Dorothy Tucker to leave at knifepoint. He advised he was worried she was bleeding in a ditch somewhere. Earlier, at 9:51 p.m., Mr. Tucker had spoken with Mr. Yorke and related a similar story. Later, at approximately 10:55 p.m., Mr. Tucker and Mr. Yorke discussed calling the police, but he asked Mr. Yorke to wait, as he wanted to drive around to see if he could locate his mother.

[9] On November 11, 2014, at 12:14 a.m., Constable Piper of the RCMP received a call regarding a suspicious vehicle. At 12:23 a.m., he drove to the vehicle's location, and knocked on the window of the vehicle, startling Mr. Tucker. They had a discussion, which ended with Constable Piper recommending Mr. Tucker return to his home at 31 McGeachy Lane. Mr. Tucker did not advise Constable Piper his mother was missing nor that something had happened at the residence, the story he had told Mr. Yorke and Ms. Dunphy.

[10] On November 11, 2014, at 12:39 a.m., Mr. Yorke told Mr. Tucker he was going to call the police. At 12:53 a.m., Constable Piper received a dispatch call that Dorothy Tucker was missing. Constables Piper and Lambert arrived at 31 McGeachy Lane at approximately 1:00 a.m. At the scene, the officers entered the house with Mr. Tucker's permission. Mr. Tucker stated he did not know where his mother was. In Dorothy Tucker's bedroom, both Constables noticed blood on the floor and wall. Constable Lambert left the residence to contact his supervisor. While outside, he looked in the back of Dorothy Tucker's Ford Escape and saw what appeared to be large amounts of pooled blood on plastic sheeting. Constable Lambert returned to the residence and detained Mr. Tucker in relation to the disappearance of his mother.

[11] Corporal Richard Cormier initiated a search for Dorothy Tucker. The investigation continued until November 20, 2014, when two hunters found Dorothy Tucker's body, wrapped in plastic, in a field in St. David Ridge. On that day, Mr. Tucker was arrested for his mother's murder. An autopsy performed on November 21, 2014, determined the cause of death was a gunshot wound to the head.

A. *Crown's Position*

[12] According to the evidence led by the Crown, in the early morning of November 10, 2014, Dorothy Tucker was shot at close range with a 12-gauge shotgun in her bedroom at 31 McGeachy Lane, Oak Haven, New Brunswick, by her son, Mr.

Tucker. It was the Crown's position that Mr. Tucker had no mental impairments that would be sufficient to negate his ability to formulate the intent to commit murder.

[13] In addition to committing the crime, the Crown argued Mr. Tucker disposed of Dorothy Tucker's body at St. David Ridge and placed his clothing and other items on top of brush in a pit located behind 31 McGeachy Lane. The Crown advanced the position that an individual who removes evidence from the scene of a crime does so in an attempt to remove any causal link between themselves and the action of killing. Mr. Tucker's jeans had several blood stains which matched Dorothy Tucker's blood. The stains were explained as either being from blood splatter as a result of the fatal gunshot wound, or due to the removal and disposal of Dorothy Tucker's body.

[14] The Crown further stated that, in providing an alternative explanation for his missing mother to Ms. Dunphy and Mr. Yorke, Mr. Tucker was purposefully attempting to conceal his involvement in the act of killing his mother.

[15] The Crown's position at trial was Mr. Tucker meant to kill Dorothy Tucker or meant to cause her bodily harm he knew was so serious and dangerous that it would likely kill her and proceeded, despite his knowledge that she would likely die as a result of that bodily harm.

B. *Mr. Tucker's Defence*

[16] During the trial, defence counsel for Mr. Tucker agreed with many of the facts presented. However, they disagreed with the Crown's position that Mr. Tucker had no impairments to his mental state. Defence counsel argued, if Mr. Tucker were found to have committed the alleged act of shooting his mother, he had done so with a sufficiently diminished and/or impaired mental state, resulting in his lack of specific intent to commit second degree murder.

[17] Defence counsel advised the jury that when Mr. Tucker stopped Constable Caron in Oromocto, he told her he was scared (in fact, he was shaking), because he had seen a creature at the back of his residence. Upon making inquiries, Constable Caron discovered Mr. Tucker had twice before been the subject of mental health calls. Constable Caron called Dorothy Tucker who informed her Mr. Tucker was “depressed and paranoid”. While Constable Caron was writing a note for the emergency room doctor in relation to a Form 1 – Examination Certificate under the *Mental Health Act*, R.S.N.B. 1973, c. M-10, s. 7.1, Mr. Tucker was released. Constable Caron relayed this to Dorothy Tucker who said “nothing is ever done” and “he needs help”. Dorothy Tucker also asked if Constable Caron had ideas how to help Mr. Tucker. Constable Caron testified Mr. Tucker told her he had been awake for three or four days.

[18] Defence counsel reminded the jury that Mr. Tucker told the emergency room doctor he had seen a disembodied head in the woods behind his residence and that he wanted to see a psychiatrist. The doctor said he appeared quite fearful. Despite the fact the doctor arranged an appointment to see a psychiatrist, Mr. Tucker did not attend.

[19] Defence counsel related to the jury that Mr. Tucker’s friends and family were concerned about his mental health issues. According to defence counsel the fact that Mr. Tucker permitted Constables Piper and Lambert to enter the residence, was indicative of his poor mental health.

[20] Defence counsel further stated Mr. Tucker’s behaviour prior to and after the offence, was indicative of a mental state that would justify a finding of manslaughter. Defence counsel proposed Mr. Tucker’s mental state was impaired, and the *mens rea* element of murder was missing, namely, either the intent to kill or being reckless as to whether death could result from the infliction of harm.

III. Grounds of Appeal

[21] On January 29, 2017, Mr. Tucker, who is now representing himself, filed a Notice of Appeal. He enumerated four grounds of appeal but the Crown suggested, and Mr. Tucker agreed, the four grounds be distilled to two issues:

1. The accused alleges he was represented by ineffective counsel at trial; and
2. The trial judge erred in law by not properly instructing the jury with respect to Mr. Tucker's mental state.

IV. Standard of Review

[22] The standard of review applicable for ineffective counsel at trial, as stated by the Supreme Court of Canada in *R. v. G.D.B.*, 2000 SCC 22, [2000] 1 S.C.R. 520, is to be determined by a reasonableness standard. Therefore, this Court should be cautious when approaching claims of ineffective counsel. The standard of review applicable for the second ground is correctness.

V. Analysis

A. *Alleged ineffectiveness of defence counsel at trial*

[23] The first ground of appeal is with respect to the alleged ineffectiveness of Mr. Tucker's counsel at trial. According to the Crown's submission there was no motion to introduce any supplementary evidence under s. 683(1)(d) of the *Criminal Code* to provide support for this ground of appeal.

[24] In *Brooks v. R.*, 2008 NBCA 49, 331 N.B.R. (2d) 268, this Court quoted *G.D.B.*, where Major J. wrote the following with respect to claims of ineffective counsel:

[...] The approach to an ineffectiveness claim is explained in *Strickland v. Washington*, 466 U.S. 668 (1984), per O'Connor J. The reasons contain a performance component and a prejudice component. For an appeal to succeed, it must be established, first, that counsel's acts or omissions constituted incompetence and second, that a miscarriage of justice resulted.

Incompetence is determined by a reasonableness standard. The analysis proceeds upon a strong presumption that counsel's conduct fell within the wide range of reasonable professional assistance. The onus is on the appellant to establish the acts or omissions of counsel that are alleged not to have been the result of reasonable professional judgment. The wisdom of hindsight has no place in this assessment. [para. 5]

[25] The record does not suggest prejudice resulting in procedural unfairness or ineffective conduct of counsel. It appears that Mr. Tucker is suggesting his counsel should have allowed him to testify. As Deschênes J.A. recognized in *Thorneycroft v. R.*, 2010 NBCA 79, 366 N.B.R. (2d) 12, an appellant advancing such an argument must establish trial counsel's decision to abstain from calling the accused as a witness constituted incompetence and that a miscarriage of justice has occurred. It is my view Mr. Tucker has failed to meet the standard set out in *Thorneycroft* as observed.

[26] A review of the record indicates that, although defence counsel's final submission to the jury was not lengthy, it did encompass the theory of the defence and provided examples of what the defence believed illustrated Mr. Tucker's diminished capacity or state of mind.

[27] Defence counsel pointed out: (1) Mr. Tucker stopped the police requesting help; (2) he let the police into the residence; (3) the murder weapon was found in plain view in an out-building; (4) the police discovered the shotgun shells barely concealed in a doghouse; (5) Dorothy Tucker's body was left unconcealed in a field; (6) bloody plastic was found in the back of Dorothy Tucker's vehicle – again not hidden; and (7) a bag containing clothes worn by Mr. Tucker during the shooting was found lying on a pile of

brush in a pit. According to the defence, all this supported the suggestion that no one in a right state of mind would behave in this manner.

[28] In my view, Mr. Tucker has failed to establish either incompetence or prejudice. Furthermore, in *Thorneycroft*, Deschênes J.A., quoting *Lavoie v. R.*, 2010 NBCA 52, 363 N.B.R. (2d) 55, at para. 7, which agreed with *R. v. Weagle*, 2008 NSCA 122, [2008] N.S.J. No. 583 (QL), says:

[...] it is not the function of this court to second guess or perform a retrospective analysis of trial tactics, strategy or the judgment exercised by trial counsel. Considerable deference is owed to counsel's decisions made during the trial. [para. 8]

[29] In *Gardiner v. R.*, 2010 NBCA 46, 362 N.B.R. (2d) 179, Richard J.A. says:

[...] judges should not lightly "second guess the tactical decisions of counsel" [...]. [para. 10]

[30] Giving effect to this ground of appeal would offend this principle. Therefore, I would dismiss this ground of appeal.

B. *Error in the trial judge's charge to the jury in regards to mental state*

[31] Mr. Tucker submits the trial judge erred in his instructions to the jury in relation to his mental state. Notably, at a fitness hearing, Mr. Tucker was assessed with regard to his fitness for trial and for evidence relating to whether he could be held criminally responsible. The trial judge concluded Mr. Tucker was fit to stand trial.

[32] At trial, the defence did not advance the argument that he was not criminally responsible for the death. Rather, the argument presented was that the Crown had failed to establish Mr. Tucker had committed the murder and further the Crown had

not established the requisite intent for murder due to a compromised state of mental health (manslaughter rather than second degree murder).

[33] Mr. Tucker claims the trial judge erred in law by not properly instructing the jury with respect to his mental state. The Crown's position is there were no errors in the trial judge's charge to the jury in relation to the state of mind required for a manslaughter conviction instead of a murder conviction in light of the evidence respecting Mr. Tucker's mental health.

[34] Upon reviewing the charge to the jury, it is evident the trial judge described the requirement of intent for second degree murder and clearly differentiated it from the crime of manslaughter. Additionally, the trial judge noted the importance of taking all evidence into consideration when determining Mr. Tucker's state of mind. The following is reproduced from the transcript as an illustration of the trial judge's explanation to the jury with respect to intent:

[...] Did Matthew Tucker have the or a state of mind required for murder? The crime of murder requires proof of a particular state of mind. For the unlawful - an unlawful killing to be murder, the Crown must prove beyond a reasonable doubt that Matthew Tucker either a) meant to kill Dorothy Tucker, or b) meant to cause her bodily harm that he knew was likely to kill her and was reckless, whether Dorothy Tucker died or not. In other words, to prove that Mr. Tucker committed murder, the Crown must satisfy you beyond a reasonable doubt either that he meant to kill Dorothy Tucker or that he meant to cause her bodily harm that he knew was so serious and dangerous that it would likely kill her and proceeded, despite his knowledge that she would likely die as a result of that bodily harm. The Crown does not have to prove both. One is enough. All you ha-a-all of you do not have to agree on the same state of mind as long as everyone is sure that one of the required states of mind has been proven beyond a reasonable doubt. If Matthew Tucker did not mean to do either, then he committed manslaughter. So remember, by the time you get to this point you would have already answered the first two questions in the affirmative that he caused her death and he did so unlawfully. But if you don't find he had the res-the

required state of mind, then you would find that he committed manslaughter. To determine Mr. Tucker's state of mind – what he meant to do, you should consider all the evidence. You should consider what he did, or did not do, how he did or did not do it, and what he said or did not say. You should look at Matthew Tucker's words and conduct before, at the time, and after the unlawful act that caused Dorothy Tucker's death. All these things and the circumstances in which they happened may shed light on Matthew Tucker's state of mind at the time. They may help you decide what he meant or didn't mean to do. [...]

[Transcript, November 15, 2016, p. 71-73]

[35] In his charge to the jury, the trial judge addressed the issue of Mr. Tucker's state of mind and included the lesser offence of manslaughter. Moreover, defence counsel did not request the trial judge to recharge the jury on the issue of Mr. Tucker's mental state. In *Bonnell v. R.*, 2015 NBCA 6, 430 N.B.R. (2d) 1, at para. 83, this Court lays out the general framework upon which an adequate charge to the jury is made. The lack of objection by counsel for the accused is not fatal, but it may be informative. If defence counsel had found the charge to the jury to be insufficient, they had the opportunity to request further instructions be given.

[36] Moreover, “[t]he charge to the jury is not to be measured against a standard of perfection” (see *R. v. Hanscom (D.A.)* (1998), N.B.R. (2d) (Supp.) No. 68, [1998] N.B.J. No. 464 (C.A.) (QL), at para. 9). Therefore, there is ultimately no requirement for a perfectly instructed jury. As pointed out by the Supreme Court in *R. v. Van*, 2009 SCC 22, [2009] 1 S.C.R. 716, “a slight deviation from the standard of a perfect jury charge is likely to constitute a harmless error that could justify upholding a conviction” (para. 35).

[37] The instructions given by the trial judge sufficiently set out the jury's duty and how they should approach the question regarding Mr. Tucker's mental state, that is, whether or not he had the intent to commit murder. There was no specific definition given for manslaughter. However, it was clear that, if Mr. Tucker did not mean to kill Dorothy Tucker or did not mean to cause her serious bodily harm knowing that it would

likely result in her death, then the offence committed was manslaughter. I am satisfied the jury understood the importance of taking all the evidence into consideration to determine Mr. Tucker's state of mind at the time of the crime. As a result, there was no error in law and the trial judge properly instructed the jury. In my view, the jury did not believe Mr. Tucker was suffering from diminished mental capacity at the time of the shooting. I would therefore dismiss this second ground of appeal.

VI. Conclusion

[38] For the above reasons, I find the grounds of appeal are without merit and would dismiss the appeal.

LA JUGE QUIGG

I. Introduction

[1] Le 15 novembre 2016, un jury a déclaré Matthew Linus Tucker coupable du meurtre au deuxième degré de sa mère, Dorothy Tucker (par. 235(1) du *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46). Le juge du procès l'a condamné à l'emprisonnement à perpétuité, sans admissibilité à la libération conditionnelle pour une période de quatorze ans. M. Tucker forme, contre sa déclaration de culpabilité, un appel reposant sur ces deux moyens : (1) ses avocats lui ont fourni une représentation non effective au procès; (2) le juge du procès a fait erreur dans les directives données au jury relativement à son état mental. Pour les motifs qui suivent, je suis d'avis de débouter l'appelant.

II. Faits

[2] Le 9 novembre 2014, vers 11 h 30, les gendarmes Caron et Pugh ont vu M. Tucker leur faire signe, à Oromocto, et se sont arrêtés; ils ont ensuite acquiescé à sa demande d'aide et l'ont escorté jusqu'à l'hôpital d'Oromocto, où il a vu un urgentiste. Le médecin n'a pas jugé qu'une hospitalisation sur certificat d'examen (formule 1) s'imposait. Elle a toutefois vu à envoyer M. Tucker à l'Hôpital régional D^r Everett Chalmers le jour même, pour un examen de contrôle en psychiatrie. M. Tucker ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

[3] Cet après-midi-là, il était attendu à une fête donnée pour son anniversaire. Dorothy Tucker y a participé avec deux des enfants de M. Tucker. Ils sont partis vers 17 h 30. M. Tucker est arrivé à la fête d'anniversaire après leur départ. Dorothy Tucker a passé la soirée avec son compagnon, Mike Yorke, à confectionner des couronnes de Noël sur sa terrasse du 31, allée McGeachy. Vers 19 h, une Chrysler Sebring, habituellement

conduite par M. Tucker, s'est engagée dans la cour d'entrée, s'y est arrêtée, a reculé, puis est repartie. Au procès, M. Yorke a indiqué que M. Tucker était au volant.

[4] M. Yorke est parti de chez Dorothy Tucker entre 20 h 30 et 20 h 40. Elle et lui se sont souhaité bonne nuit au téléphone à 21 h 58, puis, vers 23 h, M. Yorke a reçu une notification Facebook provenant du compte de Dorothy Tucker. Ce devait être la dernière forme de communication que le couple aurait.

[5] Il est difficile d'établir la chaîne des événements, entre 0 h 30 et 7 h 50 le 10 novembre 2014, mais tout indique que M. Tucker s'est trouvé au 31, allée McGeachy, durant ces heures-là.

[6] Le 10 novembre 2014, à 7 h 45, M. Yorke a appris que Dorothy Tucker ne s'était pas présentée au travail. Lorsqu'il a téléphoné chez elle, M. Tucker a répondu et l'a informé que sa mère était absente. Au cours de la journée, M. Yorke a tenté à une vingtaine de reprises de joindre Dorothy Tucker aux numéros de son cellulaire et de son domicile. La recherche de sa compagne l'a amené cinq fois à parler avec M. Tucker.

[7] Le même jour, M. Tucker s'est entretenu avec Tamara Dunphy, mère de deux de ses enfants. Il lui a expliqué que, parce que leur grand-mère en était empêchée, il passerait prendre les enfants à l'école. Ils ont convenu que M^{me} Dunphy irait les chercher pour leur partie de hockey.

[8] Ce soir-là, vers 22 h ou 22 h 30, M. Tucker et M^{me} Dunphy ont discuté au téléphone. Au cours de la conversation, M. Tucker a expliqué à M^{me} Dunphy que quelque chose de terrible était arrivé à sa mère. Il lui a raconté que quelqu'un s'était introduit dans la maison et, sous la menace d'un couteau, l'avait emmenée. Il lui a confié qu'il craignait qu'elle ait été jetée dans un fossé, quelque part, où elle perdrait son sang. Un peu plus tôt, à 21 h 51, M. Tucker avait fait le même récit à M. Yorke. Quelque temps après, vers 22 h 55, M. Tucker et M. Yorke ont parlé de faire appel à la police, mais M. Tucker lui a

demandé d'attendre, car il voulait voir si des recherches en voiture lui permettraient de retrouver sa mère.

[9] Le 11 novembre 2014 à 0 h 14, l'agent Piper, de la GRC, a reçu un appel au sujet d'un véhicule suspect. À 0 h 23, il a fait route jusqu'à l'endroit où se trouvait le véhicule; les coups qu'il a frappés à la glace de la portière ont fait sursauter M. Tucker. Après avoir discuté avec M. Tucker, le gendarme lui a conseillé de rentrer chez lui, au 31, allée McGeachy. M. Tucker n'a informé le gendarme, ni que sa mère avait disparu, ni que quelque chose s'était produit à la maison, comme il l'avait raconté à M. Yorke et à M^{me} Dunphy.

[10] Le 11 novembre 2014 à 0 h 39, M. Yorke a fait part à M. Tucker de sa décision d'appeler la police. À 0 h 53, le gendarme Piper a reçu un appel du service de répartition faisant état de la disparition de Dorothy Tucker. Les gendarmes Piper et Lambert sont arrivés au 31, allée McGeachy, vers 1 h. Avec la permission de M. Tucker, ils sont entrés dans la maison. M. Tucker a déclaré qu'il ne savait pas où se trouvait sa mère. Dans la chambre à coucher de Dorothy Tucker, sur le sol et sur le mur, les deux gendarmes ont aperçu du sang. Le gendarme Lambert est sorti de la maison communiquer avec son superviseur. À l'extérieur, il a jeté un coup d'œil à l'arrière du Ford Escape de Dorothy Tucker et il a vu ce qui lui semblait être d'importantes mares de sang dans les replis d'une toile de plastique. Le gendarme Lambert est rentré et il a mis M. Tucker en détention relativement à la disparition de sa mère.

[11] Le caporal Richard Cormier a lancé les recherches. L'enquête menée sur la disparition de Dorothy Tucker s'est poursuivie jusqu'au 20 novembre 2014, jour où deux chasseurs ont découvert son cadavre, enveloppé de plastique, dans un champ de St. David Ridge. Ce jour-là, M. Tucker a été arrêté pour le meurtre de sa mère. Une autopsie pratiquée le 21 novembre 2014 a établi que le décès avait eu pour cause une blessure par balle à la tête.

A. *Thèse du ministère public*

[12] La preuve présentée par le ministère public indiquait que Dorothy Tucker avait été abattue aux premières heures du 10 novembre 2014 dans sa chambre à coucher, au 31 de l'allée McGeachy à Oak Haven (Nouveau-Brunswick), d'un coup de fusil de calibre 12 tiré, de près, par son fils, Matthew Tucker. Le ministère public soutenait que l'état mental de M. Tucker ne présentait pas de déficiences ayant suffi pour lui enlever la capacité de former l'intention de commettre un meurtre.

[13] Le ministère public avançait que M. Tucker, outre qu'il avait commis le crime, s'était défait du cadavre de Dorothy Tucker à St. David Ridge; il avait aussi laissé les vêtements qu'il avait portés, et d'autres articles, sur des broussailles dans une gravière située derrière le 31, allée McGeachy. Le ministère public faisait valoir qu'un individu qui enlève des preuves du lieu d'un crime les élimine dans le but d'effacer tout lien de causalité entre lui et l'acte de tuer. Le jeans de M. Tucker était taché en plusieurs endroits d'un sang correspondant à celui de Dorothy Tucker. Deux explications étaient proposées : le jeans avait été éclaboussé de sang au moment du coup de feu mortel ou souillé de sang quand M. Tucker avait emporté le corps de Dorothy Tucker et s'en était défait.

[14] Le ministère public a également fait valoir que M. Tucker, lorsqu'il avait donné à M^{me} Dunphy et à M. Yorke une autre explication de la disparition de sa mère, avait tenté à dessein de cacher qu'il avait eu part au meurtre de cette dernière.

[15] Au procès, le ministère public a soutenu que M. Tucker avait l'intention de tuer Dorothy Tucker, ou qu'il avait l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'il savait être assez graves et dangereuses pour entraîner la mort et qu'il a persisté dans sa conduite malgré la connaissance du risque que ces lésions corporelles entraînent sa mort.

B. *Défense de M. Tucker*

[16] Lors du procès, les avocats de M. Tucker ont admis bon nombre des faits avancés. Ils ont toutefois contesté qu'aucune déficience n'avait compromis l'état mental de leur client, comme le soutenait le ministère public. La défense alléguait que l'acte de tirer sur Dorothy Tucker, s'il était conclu que M. Tucker l'avait posé, avait été perpétré dans un état mental suffisamment altéré ou déficient pour que l'intention spécifique de commettre un meurtre au deuxième degré ait été absente.

[17] La défense a fait observer au jury que M. Tucker, après avoir fait s'arrêter la gendarme Caron, à Oromocto, lui avait dit qu'il avait peur (de fait, il tremblait) parce qu'il avait vu une créature étrange derrière chez lui. Après s'être renseignée, la gendarme Caron a découvert que M. Tucker avait, deux fois déjà, fait l'objet d'appels en santé mentale. Elle a téléphoné à Dorothy Tucker, qui lui a indiqué que M. Tucker était [TRADUCTION] « déprimé et paranoïaque ». Alors que la gendarme Caron rédigeait une note à l'intention de l'urgentiste en vue du certificat d'examen (Formule 1) prévu par la *Loi sur la santé mentale*, L.R.N.-B. 1973, ch. M-10, art. 7.1, le congé de M. Tucker a été autorisé. La gendarme en a fait part à Dorothy Tucker, qui lui a dit : [TRADUCTION] « [R]ien n'est jamais fait [...] il a besoin d'aide ». M^{me} Tucker a demandé à la gendarme Caron si elle avait des idées sur les moyens d'aider son fils. La gendarme a témoigné que M. Tucker lui avait mentionné qu'il ne dormait plus depuis trois ou quatre jours.

[18] La défense a rappelé au jury que M. Tucker avait affirmé à l'urgentiste qu'il avait vu une tête tranchée, dans les bois derrière chez lui, et qu'il voulait consulter un psychiatre. Il avait paru épouvanté à la médecin. Elle lui a obtenu un rendez-vous en psychiatrie, mais M. Tucker ne s'y est pas présenté.

[19] La défense a relaté au jury que les parents et amis de M. Tucker étaient inquiets de ses problèmes de santé mentale. De l'avis de la défense, le fait que M. Tucker avait permis aux gendarmes Piper et Lambert d'entrer chez lui était indicatif d'une santé mentale vacillante.

[20] La défense a ajouté que les comportements que M. Tucker avait eus avant et après l'infraction étaient indicatifs d'un état mental justifiant de conclure à l'homicide involontaire coupable. Elle a avancé que l'état mental de M. Tucker était déficient et que la *mens rea* de meurtre était absente, c'est-à-dire qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer ou qu'il n'avait pas été indifférent face au risque que la mort puisse résulter des lésions infligées.

III. Moyens d'appel

[21] le 29 janvier 2017, Matthew Tucker, qui se représente aujourd'hui lui-même, a déposé un avis d'appel. Quatre moyens y sont énumérés, mais le ministère public a suggéré, ce que M. Tucker a accepté, de les ramener à deux :

2. les avocats de M. Tucker lui ont fourni une représentation non effective au procès;
2. le juge du procès a commis une erreur de droit en ne donnant pas au jury de directives appropriées relativement à l'état mental de M. Tucker.

IV. Norme de contrôle

[22] La norme de contrôle qu'il convient d'appliquer pour déterminer s'il y a eu représentation non effective au procès, comme l'a énoncé la Cour suprême du Canada dans *R. c. G.D.B.*, 2000 CSC 22, [2000] 1 R.C.S. 520, est celle du caractère raisonnable. En conséquence, notre Cour doit se montrer prudente lorsqu'elle aborde des allégations de représentation non effective. La norme de contrôle applicable au second moyen est celle de la décision correcte.

V. Analyse

A. *Représentation non effective de M. Tucker par ses avocats au procès*

[23] Le premier moyen impute aux avocats de M. Tucker une représentation non effective au procès. Le ministère public fait valoir qu'il n'a pas été demandé à notre Cour de recevoir, selon l'al. 683(1)d) du *Code criminel*, des dépositions supplémentaires au soutien de ce moyen d'appel.

[24] Dans *Brooks c. R.*, 2008 NBCA 49, 331 R.N.-B. (2^e) 268, notre Cour a cité *G.D.B.*, arrêt où le juge Major a écrit ce qui suit sur les allégations de représentation non effective :

[...] La façon d'envisager les allégations de représentation non effective est expliquée dans l'arrêt *Strickland c. Washington*, 466 U.S. 668 (1984), le juge O'Connor. Cette étude comporte un volet examen du travail de l'avocat et un volet appréciation du préjudice. Pour qu'un appel soit accueilli, il faut démontrer, dans un premier temps, que les actes ou les omissions de l'avocat relevaient de l'incompétence, et, dans un deuxième temps, qu'une erreur judiciaire en a résulté.

L'incompétence est appréciée au moyen de la norme du caractère raisonnable. Le point de départ de l'analyse est la forte présomption que la conduite de l'avocat se situe à l'intérieur du large éventail de l'assistance professionnelle raisonnable. Il incombe à l'appelant de démontrer que les actes ou omissions reprochés à l'avocat ne découlaient pas de l'exercice d'un jugement professionnel raisonnable. La sagesse rétrospective n'a pas sa place dans cette appréciation. [par. 5]

[25] Le dossier ne laisse entrevoir ni préjudice qui aurait compromis l'équité procédurale ni conduite non effective des avocats. M. Tucker semble prétendre que ses avocats auraient dû lui permettre de témoigner. Comme l'a fait observer le juge d'appel Deschênes dans *Thornycroft c. R.*, 2010 NBCA 79, 366 R.N.-B. (2^e) 12, l'appelant qui avance cet argument doit établir que la décision de l'avocat qu'il avait retenu pour son

procès de s'abstenir de l'appeler à témoigner relevait de l'incompétence et qu'une erreur judiciaire en a résulté. Je suis d'avis que M. Tucker n'a pas respecté la norme énoncée dans l'arrêt *Thorneycroft*.

[26] Il apparaît, à l'examen du dossier, que l'exposé final de la défense aux jurés, encore qu'il n'ait pas été long, exposait néanmoins l'ensemble de la thèse de la défense et apportait des exemples de ce qui, à son avis, dénotait la capacité ou l'état d'esprit altérés de M. Tucker.

[27] La défense a souligné ce qui suit : (1) M. Tucker a fait signe à la police de s'arrêter et lui a demandé son aide; (2) il a laissé la police accéder à la maison; (3) l'arme du crime, déposée dans une remise, s'y trouvait bien en vue; (4) la police a découvert les cartouches à peine dissimulées dans la niche d'un chien; (5) le corps de Dorothy Tucker, abandonné dans un champ, n'avait pas été dissimulé; (6) la police a trouvé du plastique couvert de sang à l'arrière du véhicule de Dorothy Tucker – il n'avait pas été caché non plus; (7) un sac découvert sur un tas de broussailles, dans une gravière, contenait des vêtements portés par M. Tucker au moment où le coup de feu avait été tiré. La défense arguait de tous ces faits que jamais un état d'esprit normal n'amènerait à se comporter ainsi.

[28] J'estime que M. Tucker n'a établi ni incompétence ni préjudice. Par ailleurs, dans *Thorneycroft*, le juge d'appel Deschênes, citant le par. 7 de *Lavoie c. R.*, 2010 NBCA 52, 363 R.N.-B. (2^e) 55, où notre Cour avait souscrit à l'arrêt *R. c. Weagle*, 2008 NSCA 122, [2008] N.S.J. No. 583 (QL), a dit ce qui suit :

[...] il n'appartient pas à notre cour de reconsidérer les tactiques, la stratégie ou le jugement de l'avocat au procès ou d'en faire une analyse rétrospective. Une grande déférence doit être accordée aux décisions prises par l'avocat pendant le procès. [par. 8]

[29] Dans *Gardiner c. R.*, 2010 NBCA 46, 362 R.N.-B. (2^e) 179, le juge d'appel Richard a écrit que :

les juges ne devraient pas « remettre en question les décisions tactiques d'un avocat »[.] [par. 10]

[30] Faire droit à ce moyen d'appel irait contre ce principe. Je suis donc d'avis de le rejeter.

B. *Erreur dans l'exposé du juge du procès au jury à propos de l'état mental*

[31] M. Tucker soutient que le juge du procès a fait erreur dans les directives données aux jurés relativement à son état mental. Chose à noter, une audience a été tenue pour évaluer si M. Tucker était apte à subir son procès et pour rechercher des éléments de preuve indiquant si sa responsabilité criminelle pouvait être engagée. Le juge du procès a conclu que M. Tucker était apte à subir son procès.

[32] Lors du procès, la défense n'a pas soutenu que M. Tucker n'était pas criminellement responsable du décès. Elle a soutenu que le ministère public n'avait pas établi que M. Tucker avait commis le meurtre et n'avait pas non plus établi, vu la santé mentale compromise de M. Tucker, l'intention requise pour qu'il y ait meurtre (homicide involontaire coupable plutôt que meurtre au deuxième degré).

[33] M. Tucker affirme que le juge du procès a commis une erreur de droit en ne donnant pas aux jurés des directives appropriées en ce qui concernait son état mental. Le ministère public soutient qu'il n'y a pas eu d'erreurs dans l'exposé du juge au jury quant à l'état d'esprit requis afin que puisse être prononcée une condamnation pour homicide involontaire coupable, au lieu d'une condamnation pour meurtre, étant donné la preuve relative à la santé mentale de M. Tucker.

[34] Il est évident, à l'examen de l'exposé au jury, que le juge du procès a expliqué l'intention que requiert le meurtre au deuxième degré et qu'il a établi une nette distinction avec le crime d'homicide involontaire coupable. Également, le juge a signalé l'importance de prendre en considération la preuve dans son ensemble pour déterminer

quel était l'état d'esprit de M. Tucker. L'extrait ci-dessous de la transcription apporte un exemple des explications données au jury à propos de l'intention :

[TRADUCTION]

[...] Matthew Tucker avait-il l'état d'esprit requis pour qu'il y ait meurtre? Le crime de meurtre exige que l'on fasse la preuve d'un état d'esprit particulier. Pour que le fait d'avoir causé illégalement la mort... une mort constitue un meurtre, le ministère public doit prouver hors de tout doute raisonnable : a) soit que Matthew Tucker avait l'intention de tuer Dorothy Tucker, b) soit qu'il avait l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'il savait de nature à causer sa mort et qu'il lui était indifférent que Dorothy Tucker meure ou non. En d'autres termes, pour prouver que M. Tucker a commis un meurtre, le ministère public doit vous convaincre hors de tout doute raisonnable qu'il avait l'intention de tuer Dorothy Tucker ou qu'il avait l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'il savait être assez graves et dangereuses pour entraîner sa mort et qu'il a persisté dans sa conduite, malgré la connaissance du risque que ces lésions corporelles entraînent la mort. Le ministère public n'a pas à prouver l'une et l'autre de ces intentions. Une seule suffit. Il n'est pas nécessaire que tous... que vous soyez tous d'accord sur l'existence du même état d'esprit; il suffit que vous soyez tous convaincus qu'un des états d'esprit requis a été prouvé hors de tout doute raisonnable. Si Matthew Tucker n'a eu l'intention de faire ni l'un ni l'autre, il a commis un homicide involontaire coupable. N'oubliez pas qu'à ce stade-ci, normalement, vous aurez répondu par l'affirmative aux deux premières questions, et donc jugé qu'il a causé la mort de Dorothy Tucker et qu'il l'a causée illégalement. Mais si vous ne concluez pas qu'il avait l'état d'esprit res... requis, il y aura lieu de conclure à l'homicide involontaire coupable. Pour déterminer quel était l'état d'esprit de M. Tucker – ce qu'il avait l'intention de faire –, vous devez tenir compte de la preuve dans son ensemble. Vous devez prendre en considération ce qu'il a fait ou n'a pas fait, la façon dont il l'a fait ou ne l'a pas fait, et ce qu'il a dit ou n'a pas dit. Vous devez vous pencher sur les paroles et le comportement de Matthew Tucker avant, pendant et après l'acte illégal qui a causé la mort de Dorothy Tucker. Toutes ces choses, ainsi que les circonstances dans lesquelles elles se sont produites, sont susceptibles de jeter la lumière sur l'état d'esprit de Matthew Tucker au moment en question.

Elles peuvent vous aider à vous prononcer sur ce qu'il avait l'intention ou n'avait pas l'intention de faire. [...]
[transcription, 15 nov. 2016, p. 71 à 73]

[35] Le juge du procès a traité la question de l'état d'esprit de M. Tucker dans son exposé au jury et il a abordé l'infraction moindre d'homicide involontaire coupable. La défense n'a pas demandé au juge un nouvel exposé au jury sur la question de l'état mental de M. Tucker. Dans *Bonnell c. R.*, 2015 NBCA 6, 430 R.N.-B. (2^e) 1, au par. 83, notre Cour a établi un cadre général pour l'appréciation de la justesse d'un exposé au jury. L'omission de formuler une objection, de la part de l'avocat de la défense, n'est pas fatale, mais peut être significative. Si les avocats de la défense estimaient l'exposé au jury insuffisant, ils avaient la possibilité de demander que des directives complémentaires soient données.

[36] Et qui plus est, « [i]l ne faut pas évaluer l'exposé au jury en exigeant la perfection » (*R. c. Hanscom (D.A.)*, [1998] N.B.R. (2d) (Supp.) No. 68, [1998] A.N.-B. n^o 464 (C.A.) (QL), par. 9). En définitive, donc, les directives au jury n'ont donc pas à être parfaites. Ainsi que l'a fait remarquer la Cour suprême dans *R. c. Van*, 2009 CSC 22, [2009] 1 R.C.S. 716, « une légère déviation par rapport à la norme de l'exposé parfait au jury peut s'assimiler à une erreur inoffensive pouvant justifier le maintien d'une déclaration de culpabilité » (par. 35).

[37] Les directives du juge du procès indiquaient suffisamment quelle serait la fonction des jurés et la façon dont ils devraient aborder la question de l'état mental de M. Tucker, c'est-à-dire celle de savoir s'il avait l'intention de commettre un meurtre. L'homicide involontaire coupable n'a pas été expressément défini. Il était cependant clair que, si M. Tucker n'avait pas l'intention de tuer Dorothy Tucker ou de lui causer des lésions corporelles graves qu'il savait de nature à causer sa mort, l'infraction commise était celle d'homicide involontaire coupable. Je suis convaincue que les jurés mesureraient l'importance de prendre en considération la preuve dans son ensemble pour déterminer quel était l'état d'esprit de M. Tucker au moment du crime. Il n'y a donc pas eu d'erreur de droit et le juge du procès a donné au jury des directives appropriées. J'estime que le

jury n'a pas cru que la capacité mentale de M. Tucker était altérée lorsque le coup de feu a été tiré. Je suis d'avis, en conséquence, de rejeter le second moyen d'appel.

VI. Conclusion

[38] Pour les motifs qui précèdent, je conclus que les moyens d'appel sont sans fondement et je suis d'avis de débouter l'appelant.